



Par Régine Mahé, présidente



## Quelle rentrée !

Elle est marquée par des changements. Le nouveau ministre acte des mesures concrètes : calendrier des examens modifié, lutte contre le harcèlement, programmes revus, aide aux devoirs, stages de réussite, évaluations continues des élèves... et affiche une volonté de rétablir l'autorité au sein de l'Éducation nationale.

En salle des professeurs, la discussion principale de cette rentrée porte sur la revalorisation.

Elle devrait constituer un engagement envers les éducateurs des futures générations de notre pays, une véritable reconnaissance de leur rôle et de leur engagement, ainsi qu'une rémunération juste pour leur contribution à l'éducation de la jeunesse.

Alors, qu'en est-il vraiment ? La revalorisation de base, dite "socle", pour tous, marque une étape.

En revanche, la revalorisation par le biais du "pacte" et des missions supplémentaires illustre une politique libérale exigeant "plus de travail pour augmenter ses revenus". Cette situation suscite des inquiétudes concernant la santé physique et mentale des enseignants, qui travaillent déjà en moyenne 43 h par semaine et sont souvent épuisés. Comment parviendront-ils à coordonner leurs efforts et à maintenir une cadence aussi soutenue ? La diffusion de flyers aux parents annonçant une augmentation de 125 à 250 € a été ressentie par tous comme dégradante

et mensongère. Quel employeur oserait faire une telle annonce ?

La prime d'attractivité ne s'appliquant qu'aux sept premiers échelons, un enseignant sur deux est exclu de cette mesure de revalorisation.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 300 à 800 €, attribuée également à un enseignant sur deux pour compenser l'inflation, indique clairement la dévalorisation des salaires des enseignants et l'injustice salariale. Ce baromètre est inquiétant et reflète précisément la dévaluation significative de la rémunération d'un enseignant.

Que dire des lauréats de concours qui s'attendaient à 2 000 € nets ? Promesse non tenue ! Il leur faudra attendre les primes. L'équité salariale des enseignants devrait s'envisager aussi par rapport à d'autres professions de niveau similaire et ayant un niveau de qualification comparable. Or nous sommes bien loin du compte !

Le ministère considère que le dispositif "pacte et socle" a clos définitivement la question de la revalorisation. Alors qu'il a désormais entamé des discussions sur l'amélioration de l'attractivité du métier (formation, évolutions de carrière et conditions de travail), le Spelc, loin d'être satisfait, maintiendra son plaidoyer en faveur de l'augmentation des salaires pour tous et sans contreparties. Le combat continue, il est loin d'être terminé !

Photo de couverture : © Adobe Stock



Organe de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique  
192 bis, rue de Vaugirard  
75 015 Paris  
Tél. 01 58 10 13 13

Directrice de la publication : Régine Mahé  
Coordinatrice : Valérie Doulnet

Conception et réalisation : Bayard Service  
CS 36 304 - 35 063 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 77 36 36  
Numéro de support : 13 000

Secrétaire de rédaction : Romain Pénisson  
Rédactrice graphique : Nelly Denos

Impression : Media Graphic (Rennes - 35)



ROUTAGE : Mailtech (Verson - 14)

Abonnement annuel : 46 euros

CPPAP : 0928 S 06 619  
ISSN : 2804-8571

Photos : Spelc, sauf mention contraire



Fédération nationale des SPELC



@FederationSPELC



Fédération nationale des SPELC



spelc.fr

